

Date de convocation
Le 12/03/2024

**SEANCE ORDINAIRE
DU 20 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy HAZARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS Mrs et Mmes G HAZARD, S DUFOSSÉ, B PENELLE, A CALIPPE, J MELLIER, S SABLON, MA LALOUX, S MOITREL, JB MABILLE, D PIERRU, L DUHAMEL

ABSENTS EXCUSES : Mr G SABRAS donne pouvoir à Mme S MOITRELLE.

Mme M BOUTILLIER donne pouvoir à Mr MA LALOUX.

ABSENTE NON EXCUSEE : S CANDAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : A CALIPPE.

Mr Le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point sur les travaux de l'église en **III Bis**

I – COMPTE RENDU DU 6 DECEMBRE 2023.

Aucune remarque n'étant formulée, le CR est accepté à l'unanimité.

II – APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION, DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE L'AFECTATION DU RESULTAT

1) Compte de gestion 2023

Le Compte Administratif de la Commune correspond au compte de gestion du Percepteur. Le Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité le compte de gestion 2023 comme présenté.

2) Compte administratif (CA) 2023

C'est le contrôle par le Conseil de la réalisation du budget. Lecture donnée par Mr le Maire des comptes à l'assemblée. Un excédent global cumulé de 236 057.69 € en fonctionnement dégagé. Et 149 641.24€ en investissement dégagé. Mr Hazard sort de la salle. Mr Laloux fait procéder au vote du compte administratif. **Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF.

Mr le Maire présente le projet du Budget Primitif suivant.

Fonctionnement

Art	Objet	Montant	Art	Objet	Montant
11	Charges à caractère général	118 250	002	Excédent antérieur reporté fonc	236 057.06
12	Charges de Personnel	143 385	13	Atténuation des charges	500
65	Autres charges gestion courante	173 003	70	Produit des services	11 700
66	Charges financières	600	73	Impôts et taxes	32 000
67	Charges exceptionnelles	600	731	Fiscalité directe	195 500
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	19000	74	dotations et participations	181 200
014	Atténuations de Produits	40 431	75	Autres produits et charges	27 500
O22	Dépenses imprévues	2000	42	Opérations d'ordre entre section	3000
O23	Vir.à la section d'invest.	3000			
	TOTAL DEPENSES	495 269.00		Total RECETTES	687 457 .06

Investissement

Art	Objet	Montant	Art	Objet	Montant
			R001	Excédent antérieur reporté	149 641.24
16	Remboursement Capital emprunts	17 000,00	10	Dotations fds divers réserves	3 000,00
20	Subventions versées	19 500,00	13	Subventions d'investissements	240 809,00
21	immo corporelles	375 950.24	O40	Opération d'ordre entre section	19 000,00
40	Opérations d'ordre de transfert de section	3 000,00	021	Virement section fonctionnement	3 000,00
	TOTAL DEPENSES	415 450,24		Total RECETTES	415 450.24

Le conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité le budget primitif.

III Bis – TRAVAUX DE L'EGLISE

Mr Laloux explique que compte tenu de l'importance des travaux, il a fallu déposer le dossier sur la plateforme des marchés publics ce qui occasionne un choix parmi plusieurs entreprises en fonction des différents lots (maçonnerie, couverture et paratonnerre) et que maintenant c'est au conseil municipal de désigner les artisans retenus pour effectuer les travaux. Mr Laloux explique que l'architecte du patrimoine a déjà noté les entreprises en fonction de différents critères comme l'expérience, la qualité du travail réalisé, la solidité de l'entreprise. Mr Dufossé demande pourquoi il est prévu d'installer un paratonnerre alors qu'au départ ce n'était pas prévu et que selon sa propre expérience cette option n'est pas forcément retenue dans ce genre de restauration. Mr le Maire répond que c'est l'architecte du patrimoine qui nous a imposé cette option.

Choix des entreprises

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT	TVA 20%	MONTANT TTC
1- Echafaudage et maçonnerie	CHARPENTIER	178 578.97	35 715.79	214 294.76
2- Couverture	MENUISERIE BERTIN	48 711.56	9 742.31	58 453.87
3- Paratonnerre	MAMIAS	19 839.60	3 967.92	23 807.52

Après en avoir délibéré, le conseil vote et accepte à l'unanimité cette proposition. Une délibération sera prise.

IV – TRAVAUX LOGEMENT CAUMONT

Mr le Maire explique, que profitant du départ d'un locataire, il prévoit de remettre en état le logement communal qui présente des traces importantes d'humidité, de moisissures et de dégradations importantes au niveau des planchers des chambres. Il s'agit aussi de rallonger la toiture pour couvrir l'isolation extérieur, de positionner des grilles de ventilation, de placer une VMC et un système de chauffage performant. Mr Duhamel propose de changer l'emplacement du poêle à granulés qui, adossé à un mur extérieur, chaufferait davantage la pièce. Les travaux essentiellement orientés sur les économies d'énergie nous permettraient d'obtenir une subvention fond vert pouvant aller jusque 80 pour cent. Le dossier est en cours de dépôt auprès de la préfecture après que nous ayons obtenu le CRTE (contrat de relance et de transition écologique) de la Communauté de Communes du Vimeu mais il faut l'aval du conseil municipal pour autoriser Mr le Maire continuer les démarches en vue de commencer les travaux. **Après en avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité Mr le Maire à déposer le dossier de demandes de subventions afin d'effectuer les travaux.**

V–TRAVAUX SALLE POLYVALENTE.

Mr le Maire signale que les néons sont d'origine et que régulièrement ils provoquent des courts circuits entraînant des coupures. La porte d'entrée de la salle des fêtes récemment changée à la suite d'une tentative de vol pourrait bénéficier d'un système de fermeture automatique. C'est une demande d'utilisateurs de la salle. Mr Dufossé propose de faire un devis pour la fourniture des luminaires et Mr Duhamel propose d'apporter un système de fermeture. Mr le Maire remercie les deux membres du conseil mais va se renseigner pour savoir s'il est possible de mettre ce système sur une issue de secours. **Après en avoir délibéré, le conseil vote et accepte à l'unanimité l'idée d'effectuer les travaux.**

VI – ZONE D'ACCELERATION ENERGETIQUE

Mr le Maire explique que l'état demande aux collectivités de se prononcer sur des zones susceptibles d'accueillir des installations de production d'énergies renouvelable qui sont de quatre types Photovoltaïque, éolien, réseau de chaleur et méthanisation. Tout cela pour permettre aux développeurs de gagner du temps en se dirigeant sur des zones présentant une bonne acceptabilité par la population. Une concertation est obligatoire auprès des habitants. Plusieurs contraintes en termes de surface ou de distance existent pour le photovoltaïque et l'éolien ainsi que pour l'approvisionnement d'un méthaniseur ou d'une chaufferie. Notre commune ne présentant pas les caractéristiques nécessaires à l'implantation de telles zones d'accélération, le **conseil vote dans ce sens à l'unanimité tout en favorisant à plus petites échelles le photovoltaïque, les réseaux de chaleur et même la méthanisation mais pas l'éolien.**

VII- ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VIMEU AUX DIFFERENTS SYNDICATS MIXTES comme par exemple la FDE 80

Il s'agit d'une demande de la part de la communauté de Communes qui doit demander l'avis des communes qui la composent pour adhérer aux différents syndicats mixtes.

Le conseil après en avoir délibéré, accepte et vote à l'unanimité cette proposition.

VIII- DEMANDE DE SUBVENTION DES AMIS DU CYCLISME

Mr le Maire précise qu'il s'est rendu à l'assemblée générale des amis du cyclisme (MEBH) c'est-à-dire Mareuil Caubert, Erondelle, Bailleul et Huchenneville, et qu'à cette l'occasion, le président a demandé une **subvention de 100 euros.**

Après délibération le conseil vote 4 pour, 3 contre et 2 abstentions, donc accepte à une courte majorité de donner cette subvention de 100 euros aux amis du cyclisme.

IX-PROPOSITION D'ACHAT DE COMPOSTEURS DE LA CCV

Mr le Maire signale que la Communauté de Communes du Vimeu désire réaliser des économies sur le poste du traitement des déchets et qu'en conséquence, afin de limiter le volume de ces derniers elle met en vente des composteurs de **400 litres pour 40 euros et 600 litres pour 60 euros.** L'information sera transmise à la population.

X-PRESENTATION DU TABLEAU SECURITAIRE ET D'INTERVENTION DE LA GENDARMERIE NATIONALE

La gendarmerie d'Abbeville nous demande de transmettre ce tableau qui met en exergue plus d'heures de présence et d'intervention gendarme sur notre commune ayant eu pour effet de baisser le nombre de délits et d'infractions relevées mais **le nombre d'accidents de la route et de violences familiales est en hausse.**

Année	Heures présence gendarme	Heures intervention gendarme	Infractions	Stupéfiant	Différend familiale	Accident
2022	294	49	30	4	1	5
2023	463	75	24	2	3	7

XI-PRESENTATION DES PROCHAINES MANIFESTATIONS A VENIR PARTICIPATIVES, FESTIVES ET SPORTIVES

Mr Penelle commence par remercier les bénévoles et élus qui se sont mobilisés pour **planter des haies à Caumont** ainsi que les enfants, accompagnés de leurs parents et enseignants. 70 personnes se sont déplacées et ont pu en compagnie du Président de la FDE 80 et du Président de la société de chasse d'Huchenneville, représentant la FD, faire la une des journaux locaux. Une très bonne initiative pour notre village qui défend ainsi sa biodiversité et son aspect paysager.

Le 1 avril à 11 heures Chasse aux œufs au terrain de foot Merci aux élus qui se mobiliseront pour l'évènement.

Le 4 mai à partir de 18 heures exposition de vêtements, objets des années 1920 suivi du **bal à Marie Gest par le groupe Amuséon.** Restauration et buvette **Vote à l'unanimité** pour les **tarifs crêpes 2 E galettes 4 E et cidre 2 E** le verre

Mr le Maire, invité à l'**assemblée générale du club de foot Mareuil Huchenneville** précise que le **club est monté en D1** mais qu'il sera difficile de garder cette position en raison du départ de nombreux joueurs qui ont suivis certains

entraîneurs La motivation des dirigeants, du président et des entraîneurs comme Mr Dominique Carpentier d'Huchenneville permettront peut-être d'inciter les jeunes à rester ainsi que de nouvelles tenues. D'autre part, **une journée découverte** est prévue pour les enfants des écoles le jour du challenge Menneret qui n'aura pas lieu cette année faute de volontaires. Le club avait demandé l'autorisation de faire une brocante sur le terrain de foot en lieu et place du challenge mais **le conseil refuse à l'unanimité afin de préserver la pelouse**. La brocante demandée par le club pourrait avoir lieu sur le bitume en l'espèce, **la route du bas le dimanche 9 juin 2024** .

Mr le Maire, invité à l'**assemblée générale du Turtle bike**, signale que le **Trail du Père Noël** se déroulera cette année le **samedi 14 décembre à partir de 18 heures**. Il rassemblera comme d'habitude au moins 450 coureurs et il y aura **3 courses** chronométrées **12 km, 20 km et 30 km**. Nous espérons engager plusieurs équipes.

XII LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Mr le Maire **alerte**. Les **frelons asiatiques prolifèrent et sont classés nuisibles**. Nous traitons préventivement en plaçant des pièges, une soixantaine pour l'instant, d'autres seront distribués à la population qui en fera la demande. En revanche lorsque ces derniers présentent un danger immédiat pour les enfants (proximité des écoles, des terrains de foot ou tout autre lieu recevant du public), il faut que nous puissions **agir vite** pour les **neutraliser** et il est demandé au conseil de permettre **l'intervention d'une société privée dans ce cas**.

Après en avoir délibéré, le conseil vote et accepte cette proposition.

XIII-ELECTIONS EUROPEENNES

Mr le Maire précise que les élections se dérouleront le dimanche 9 juin 2024 à partir du 8 heures jusque 18 heures dans la salle de réception de la mairie. Le tableau récapitulatif de la permanence des élus sera affiché à l'intérieur du bureau de vote en temps utile. Nous ferons certainement appel à quelques assesseurs volontaires supplémentaires. Inscriptions possibles sur les listes électorales jusqu'au 30 avril 2024.

XIV-POINT SUR L'ECOLE

Mr le Maire remercie les parents et représentants des parents d'élèves ainsi que les élus qui se sont mobilisés pour sauver notre classe. Maintenant il faut pérenniser les effectifs en rendant attrayant les services, en élargissant la plage horaire de la garderie et en minimisant le prix de la cantine. Il faut être compétitif par rapport aux autres écoles du secteur. Il faut également envisager une aide aux devoirs et un aménagement des espaces plus accueillant au niveau de l'école.

XV- POINT SUR LE SIVOS

Mr le Maire rappelle que le SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire), détient les clefs de cette dynamique à mettre en place si l'on veut sauver notre école. Il incite les délégués d'Huchenneville à convaincre les délégués des communes de Béhen et Ercourt à se positionner pour rendre plus attractifs nos services afin de pérenniser dans le long terme les effectifs de l'école.

XVI-COMMISSION TRAVAUX

Mr le Maire explique que pour des travaux demandant un financement dépassant les 90000 euros, il faut absolument suivre la procédure des marchés publics ce qui nous oblige quelque fois à prendre un architecte en même temps qu'un maître d'œuvre, ce qui limite notre pouvoir décisionnaire. Pour des travaux de moindre importance, nous pouvons cependant, demander des devis à des entreprises locales. Néanmoins la rigueur des dossiers de subventions ne laisse que très peu de latitude aux pétitionnaires et par conséquent peu de place aux débats que nous pouvions avoir lors des commissions de travaux .Les dossiers en cours sont bien gérés puisque nous obtenons toujours 80 pour cent de subventions.

XVII-QUESTIONS DIVERSES

a/Stagiaire

Mr le Maire signale qu'un jeune lycéen va venir faire un stage de 15 jours dans le service espace vert de la Commune.

b/Cartes de remerciement suite décès

La famille FROPO-LEMOINE et la famille JACQUOT-BATAILLE remercient l'équipe municipale de l'attention portée lors des obsèques d'un des membres de leur famille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45